

# PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 04.09.2015

L'an deux mil quinze, le quatre septembre à 20 heures 00 se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune Les Barils, sous la présidence de M. *Philippe OBADIA, Maire Les Barils*, dûment convoqués.

**Présents** : MM. Patrick PAUCHET, Katy SEULIN, Patrick JOUBERT, Alain BRUNET, Gilles MARTIN, Michelle POTIER, Alain RATTIER, Bruno TRIBOY, Mauricette VERHULST-VUILLEMIN,

**Absents excusés** : Hubert PRIVÉ pouvoir à P. OBADIA.

**Secrétaire de séance** : Mauricette Verhulst-Vuillemin

M. le Maire ouvre son 13ème conseil.

## **L'ordre du jour :**

- Approbation du dernier compte rendu de la réunion du Conseil Municipal
- Délibérations
- Ralentisseurs de la rue de Verneuil
- Relations avec Center Parcs
- Contrat de l'agent communal
- Point sur les assurances de la mairie
- Projet de fusions des communautés des communes
- Point sur les communes nouvelles
- Elagage
- Bilan de la fête communale et des activités du Comité des Fêtes
- Intervillages
- Journées du patrimoine
- Fête de la voie verte
- Questions diverses

## **Approbation du compte rendu de la séance du 04.07.2015**

Il est donné lecture du compte rendu de la dernière séance du conseil. Aucune remarque n'étant formulée, **le compte rendu de la séance du 04.07.2015 est adopté à l'unanimité.**

## **Délibérations**

1/ M. le Maire rappelle qu'il a été décidé l'aménagement de sécurité dans le centre-bourg par la création de deux ralentisseurs trapézoïdaux pour **un montant HT de 11 670.00 € soit 14 004.00 € TTC.**

Le financement de cette opération sera assuré par la commune avec une participation financière du département de l'Eure au titre des amendes de police d'un montant de **4 668.00 €** et par l'attribution d'une subvention ministérielle au titre de la « réserve parlementaire » d'un montant de **2 000.00 €.**

Il convient que le Département et la commune signent une convention autorisant cette dernière à réaliser l'ensemble de l'opération projetée. Cette convention permettra à la commune d'être éligible au FCTVA pour cette opération d'investissement communal sur le domaine public routier départemental.

### **Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité**

- **APPROUVE** la convention de mandat portant réalisation d'aménagement de sécurité sur route départementale (RD 166) entre la commune des Barils et le conseil départemental de l'Eure.
- **DONNE** pouvoir au Maire pour signer cette convention.

2/ M. le Maire informe le conseil qu'une tapissière professionnelle donnera des cours de tapisserie les mardis après-midi tous les 15 jours à la Maison des Barils.

Il propose de fixer le tarif de location à **20 € par ½ journée d'occupation de la maison des Barils**  
**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité**

- **FIXE** le tarif de location d'une 1/2 journée à **20 €**

Gilles Martin suggère que soit instauré un règlement intérieur pour l'utilisation de la maison des Barils.

3/M. le Maire rappelle l'avancement de la procédure de régularisation avant reprise des sépultures sans concession relevant du régime du terrain commun.

Une communication a été lancée par la pose de panneaux devant les sépultures concernées afin de faire en sorte que les familles intéressées se fassent connaître en mairie et puissent procéder aux formalités nécessaires pour régulariser la situation de la sépulture les concernant.

La commune doit proposer aux familles concernées par des sépultures établies à l'origine en terrain commun les options ci-après à titre de régularisation de la situation :

- l'attribution d'une concession familiale, sous réserve d'une remise en état si besoin, au bénéfice de tous les ayants droit de la ou des personnes inhumée (s) lorsque l'aménagement sur le terrain le permet,

-de faire procéder, à leur charge, au transfert du ou des défunt(s) dans une concession du cimetière ou dans un autre cimetière.

-de proposer, dans ces circonstances des concessions soit trentenaire ou cinquantenaire et de fixer le prix du m<sup>2</sup> occupé.

**Après en avoir délibéré et après avoir entendu le rapport du Maire, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **DECIDE** de procéder aux mesures de publicité,

-**DE PROPOSER** aux familles concernées par des sépultures établies à l'origine en terrain commun de régulariser la situation soit :

-Par l'attribution d'une concession familiale, sous réserve **d'une remise en état si besoin**, au bénéfice de tous les ayants droit de la ou les personnes inhumée(s)

- **DE FAIRE PROCEDER**, à leur charge, au transfert du ou des défunt(s) dans une concession du cimetière ou dans un autre cimetière

- **DE PROPOSER** des concessions d'une durée trentenaire ou cinquantenaire pour un tarif identique à celui mis en place actuellement dans le cadre d'une procédure normale

**Soit trentenaire : 130.00 €**

**Soit cinquantenaire : 200.00 €**

- **DE FIXER** le délai maximum laissé aux familles intéressées pour se faire connaître en mairie et procéder aux formalités nécessaires **jusqu'à la fête de la Toussaint 2016.**

- **DE PROCEDER** au terme de ce délai, à la reprise des sépultures dont la situation n'aura pas été régularisée et de charger M. le Maire de prendre un arrêté définissant les modalités selon lesquelles auront lieu ces reprises en vue de libérer les terrains et de les affecter à de nouvelles sépultures.

4/ M. le Maire présente un devis pour la reconfiguration de notre site internet. Ce site pourrait être directement abondé par le maire ou la secrétaire de mairie permettant de ne pas avoir de frais de maintenance. Le coût s'élève à **1 490 €**.

Gilles Martin s'interroge sur l'installation régulière des mises à jour.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité**

- **DECIDE** de retenir la proposition présentée de Moskito 7 pour un montant **de 1490 €**.

**5/Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité**

-**DECIDE** de retenir le devis de la **compagnie KIME de LE RAINCY d'un montant de 950 €** pour la représentation du spectacle de Noël.

### **Ralentisseurs de la rue de Verneuil**

M. le Maire fait part que 3 plis ont été reçus en mairie suite à l'appel d'offres lancé pour l'aménagement de ralentisseurs dans le centre-bourg. Ils seront étudiés par le service du conseil départemental et présentés en réunion de commission d'appel d'offres.

Ces travaux pourraient être réalisés cette année.

### **Relations avec Center Parcs**

M. le Maire a organisé le 4 septembre une réunion à la mairie en présence du directeur de Center-Parcs, du responsable de la sécurité et d'Hubert Privé. L'objet principal de cette réunion étant l'amélioration de la communication et des relations avec la commune des Barils. Les problèmes de la sécurité du parc ont également été évoqués ainsi que ceux relatifs à la circulation sur la VC38. Center Parcs a rappelé que les cartes octroyées aux habitants des Barils n'étaient pas un droit mais un accord verbal entre les deux parties. Les cartes sont individuelles et nominatives, et sont réservées exclusivement aux habitants d'un foyer. M. le Maire a proposé que soit mis en place une carte « famille élargie » avec un tarif préférentiel pour des résidents occasionnels. La direction de Center-Parcs va étudier cette proposition.

Toute demande de renouvellement de carte doit impérativement être faite à la mairie avant le 1<sup>er</sup> mars de chaque année. **Passée cette date, aucune carte ne sera renouvelée (sauf pour les nouveaux résidents).**

### **Contrat de l'agent communal**

M. le Maire rappelle que M. Olivier Levannier est employé pour la collectivité en contrat CUi qui est arrivé à son échéance au 31.08.2015. Il vient d'être renouvelé pour un an. Au terme de ce nouveau contrat CUi qui ne pourra pas être renouvelé, il faudra envisager un autre type de contrat pour M. Levannier. Il fait part qu'un nouveau cahier des charges a été établi afin de définir les tâches de M. Olivier Levannier et aussi celle de l'entreprise Tranchant en charge de l'entretien des espaces verts de la commune.

### **Point sur les assurances de la mairie**

M. le Maire fait part qu'il a fixé un rdv avec M. Craveia vendredi 11/09 pour faire le point des contrats souscrits.

### **Projet de fusions des communautés des communes et celui des communes nouvelles**

M. le Maire fait part qu'il a assisté à plusieurs réunions sur les projets de fusion des communautés de communes. Aujourd'hui la CCPV compte 13 500 h. La loi « Notre » vise à renforcer les intercommunalités. Elles passeront de 5 000 à 15 000 habitants minimum et seront organisées autour de bassins de vie. Le Président de la Communauté de Communes de Verneuil serait favorable à la fusion des territoires proposée par le Préfet (Breteuil, Damville, Verneuil et Rugles, CC Rurales du Sud de l'Eure, soit un nouvel EPCI de 49 399 habitants). D'autres fusions sont à l'étude.

Une décision devra être prise prochainement. Pour le moment, la majorité des communes concernées sont réticentes à ce projet.

M. le Maire a assisté à plusieurs réunions durant l'été au sujet des communes nouvelles qui ne pourront pas dépasser 10 000 habitants et qui seraient le regroupement de communes rurales limitrophes. Pour le moment, il s'agit d'une incitation et non pas d'une obligation. M. le Maire, comme la plupart de ses collègues, n'est pas favorable à ce projet.

### **Elagage**

Un courrier rappelant la réglementation en matière d'élagage sera envoyé prochainement aux personnes qui ne la respectent pas.

### **Bilan de la fête communale et des activités du Comité des Fêtes**

Avant de passer la parole au Président du Comité des Fêtes, M. le Maire fait part que la fête a remporté un succès dans une ambiance sympathique et a répondu aux objectifs. Les activités étaient nombreuses et ont eu beaucoup de succès. Cependant, il fait remarquer que l'organisation de cette manifestation repose sur un nombre limité de personnes et demande donc à chacun de réfléchir sur le bien-fondé date de la fête communale à quelques jours de la rentrée scolaire qui sera d'ailleurs encore avancée dans les années à venir.

Patrick Joubert présente le bilan financier faisant apparaître :

Une perte de 200 € sur l'année 2015 en sachant tout de même que les 5 marchés ruraux réalisés ont rapporté 724 €.

Il déplore l'incident survenu lors du tirage du feu d'artifice effectué par l'artificier envoyé par le fournisseur habituel. C'est le matériel pyrotechnique qui a pris feu occasionnant la destruction des fusées avant la mise à feu. A ce jour, seuls les 50 % du montant total ont été réglés.

### **Intervillages**

M. le Maire rappelle que la communauté de communes de Verneuil organise un « intervillages » le samedi 12/09 prochain. Chaque commune de la CCPV doit constituer une équipe de 12 personnes avec 3 enfants, 3 adolescents et 6 adultes. La commune des Barils vient de constituer son équipe composée des familles BOUTTENOT/FAYETTE/MAGON DE ST ELIER/ /PEXOTO/ TEIXERA.

Thierry Magon de St Elier a été désigné Capitaine de l'équipe. M. le Maire invite le conseil municipal et les habitants de la commune à venir supporter leur équipe de 14h jusqu'à 18h.

### **Journées du patrimoine**

M. le Maire fait part qu'il assurera une visite guidée de l'église et du clocher le 19 septembre à 16h.

### **Fête de la voie verte le 27 septembre 2015**

Il est fait part que le comité des fêtes des Barils avec l'aide des élus tiendra une buvette de 10 h à 18 h sur la voie verte. Une réunion de préparation est prévue le 21/09 à 19 h à la Maison des Barils.

### **Questions diverses**

Pas de questions diverses

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 22h20.

PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX PREVUS LES 16 OCTOBRE ET 27 NOVEMBRE 2015.

Affiché le 11.09.2015 à 12 heures